

**Compte-rendu sommaire de la séance publique du conseil communal
en date du vendredi, 14 janvier 2022**

Présents: M. Mathay, bourgmestre ; MM. Gilson et Keilen, échevins ;

Mme Antinori, MM. Flora, Maes, Siebenaller et Treff, conseillers ;

M. Mergen, secrétaire communal.

Excusé-e-s : Mme Schmitz (vote par procuration), conseillère

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.

Tenant compte du contexte de crise sanitaire du Covid-19, la séance s'est déroulée dans la salle communale à Nocher, Centre polyvalent sis à L-9674 Nocher, 1, Um Knupp

(décision confirmée par le conseil communal séance tenante)

1) Désignation du Centre polyvalent à Nocher, 1, Um Knupp comme lieu de séance du conseil communal

Face à l'évolution de la pandémie du Covid-19, le Conseil communal désigne le Centre polyvalent à Nocher comme lieu de séance du conseil communal, conformément à l'article 22 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

2) Vote du budget rectifié 2021 et du budget 2022

Le budget rectifié 2021 et le projet de budget 2022 ont été approuvés avec sept (7) voix contre deux (2) (Schmitz et Siebenaller).

3) Décision sur des lotissements de terrains sis dans un PAP-QE

Aucune demande de lotissement n'a été présentée aux autorités communales.

4) Droit de préemption

Le conseil communal a décidé de ne pas exercer le droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente d'une place occupée sis à Masseler et Harderbach.

5) Approbation du contrat Pacte Nature

Le conseil communal a marqué son accord avec le contrat Pacte Nature signé par Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. (sept voix pour, 2 abstentions, Siebenaller et Schmitz – par procuration).

6) Prime de responsabilité à accorder à un agent communal

Le conseil communal a décidé d'accorder une prime de responsabilité de 20 points indiciaires à Madame Jessy Rentmeister, responsable de la crèche communale.

7) Titres de recettes

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

8) Divers

Néant

Remarques générales :

Le présent compte-rendu indique essentiellement les décisions formelles prises par le conseil communal en la séance respective et permet d'avoir quelques aperçus sur les discussions menées sur un sujet déterminé de l'ordre du jour.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.

Le Collège des bourgmestre et échevins :

Jean-Paul MATHAY, bourgmestre

Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins